



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 22 janvier 2025 - Palais d'État Iavoloha

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 22 janvier 2025 au Palais d'État Iavoloha. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

I- SUIVI DES PROJETS PRESIDENTIELS ET PRIORITAIRES

MINISTERE DES FORCES ARMEES + MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE + MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE+

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la situation des incidences sécuritaires en général, en milieu urbain et rural, entre autres la prolifération des cas de vols de bovidés et enlèvements au cours des trois derniers trimestres 2024, ainsi que les mesures prises.

Des opérations interarmées et/ou interarmes ont été menées afin de réduire le taux d'insécurité dans les différentes zones de défense et de sécurité. Concernant l'Armée Malagasy, des opérations interarmées ont été menées ("HARATO 2" et "COUPS DE POINGS") ainsi que des contrôles renforcés et patrouilles intensifiées, surtout dans les zones vulnérables. La population a aussi été impliquée via la surveillance participative. La Gendarmerie a quant à elle procédé au remplacement de responsables à Ankazobe et à la sensibilisation et actions de ratissage pour démanteler les caches des malfaiteurs.

Ainsi les stratégies suivantes vont être menées afin d'atteindre un seuil de sécurité acceptable. A savoir, une analyse de la situation par l'Organe Mixte de Conception (OMC), la gestion des zones sensibles, renforcement des FDS, la lutte contre les armes illégales, et la création d'unités d'intervention rapide. Le Président de la République a souligné que son administration a mené des efforts pour démanteler les réseaux de kidnapping. Il a rappelé qu'autrefois, certains étrangers redoutaient de s'installer à Madagascar à cause de ces actes criminels. Cette situation a désormais radicalement changé, mais les malfaiteurs ont adopté de nouvelles pratiques, ciblant désormais les citoyens malagasy. Le Président a affirmé que le gouvernement mettra tout en œuvre, aussi bien dans les zones urbaines que rurales, pour éradiquer ces réseaux.

Il a également donné des instructions aux forces de l'ordre pour qu'elles soient réactives afin que la population ressente leur engagement et puisse leur faire confiance. Par ailleurs, il a précisé que si, par malheur, des responsables au sein de l'administration sont complices de ces actes criminels, les forces de l'ordre doivent prendre les mesures appropriées à leur encontre.

En outre, la prison d'Ikelivondrake, située à Ihosy, sera opérationnelle dès maintenant, et toute personne impliquée dans des vols de zébus ou des kidnappings y sera directement envoyée, quel que soit le lieu de son arrestation.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la gestion des investissements publics – optimisation de l'exécution et de l'absorption du budget d'investissement public 2025. Pour atteindre une croissance économique de 5% en 2025 et combler le déficit en infrastructures, le Gouvernement malagasy vise une exécution optimale du budget d'investissement public. Malgré les outils mis en place, tels que le Décret n°2023-255 sur la gestion des investissements publics et le Décret n°2024-836 sur la gestion des financements extérieurs, les taux de décaissement et d'engagement en 2024 sont restés faibles (41,1% pour les financements extérieurs et 66,1% pour les financements internes au 4^e trimestre). En 2025, une nouvelle approche structurante sera adoptée pour maximiser les décaissements avant le 31 mars, basée sur trois axes :

- Gouvernance renouvelée : Simplifier les procédures, clarifier les responsabilités, et instaurer un dialogue permanent.
- Accompagnement sur mesure : Soutien technique rapproché pour les Ministères, assuré par les équipes de la Présidence et du Ministère de l'Économie et des Finances.
- Culture de résultat : Respect des engagements avec un suivi rigoureux des échéances.

Un atelier de travail réunissant les responsables clés des Ministères aura lieu le 23 janvier 2025 pour officialiser cette méthode et appliquer des outils standardisés.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES + SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la pose de la première pierre et au démarrage des travaux de construction de la centrale photovoltaïque à Ambatomirahavavy (début février 2025) et à la procédure de régularisation foncière, pour les sites d'Andoharanofotsy, Ampangabe, et Ilafy. Le Parc Solaire d'Ambatomirahavavy d'une puissance de 3 MW avec batterie stockage de 2 MWh fera office de site pilote dans la réalisation du Projet 50 MW. Les travaux d'installation seront réalisés entièrement par la JIRAMA avec l'assistance de l'équipe de HUAWEI. Le terrain pour la mise en place de la centrale est prêt et les travaux d'installation de ligne pour le raccordement est achevé à 80%. Le lancement effectif des travaux d'installation du parc à Ambatomirahavavy se fera le 27 janvier 2025.

II- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale aux difficultés relatives aux procédures de renouvellement des passeports biométriques pour les ressortissants malagasy à l'étranger.

Le renouvellement des passeports biométriques pour les ressortissants malagasy à l'étranger rencontre des difficultés dues à des procédures centralisées et des disparités de coût. Actuellement, seul l'Ambassade de Madagascar à Paris dispose d'un centre d'enrôlement biométrique, entraînant des inégalités par rapport aux autres représentations diplomatiques. Les demandeurs situés hors de Paris doivent passer par un système coûteux impliquant des mandataires à Madagascar, augmentant les frais et les délais. Pour remédier à cette situation, le ministère des Affaires étrangères propose l'installation de centres d'enrôlement biométrique au sein des ambassades de Madagascar.

Il a également été décidé de déployer ces centres dans les régions de Madagascar afin de rapprocher le service de délivrance des passeports de la population.

Le ministère des Affaires étrangères sera chargé de l'opérationnalisation des kits d'inscription au niveau des ambassades. Le ministère de la Sécurité publique s'occupera de la demande de mise à disposition des équipements auprès du prestataire, tandis que le ministère de l'Économie et des Finances supervisera l'utilisation du compte d'affectation spécial dédié à ces passeports.

Ces mesures visent à garantir un accès équitable et à permettre à tous les citoyens malagasy, qu'ils résident à l'étranger ou dans les différentes régions de Madagascar, de bénéficier de ce service.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au compte rendu relatif à la visite officielle, du 12 au 16 janvier, en Tunisie.

Il s'agit de la première mission d'un ministre malagasy des Affaires étrangères dans ce pays depuis l'établissement des relations diplomatiques en 1969. Elle visait à renforcer la coopération bilatérale et économique, notamment à travers des rencontres avec des responsables tunisiens et des acteurs économiques. Les discussions ont notamment porté sur le commerce, les investissements, la coopération douanière et le rapprochement des chambres de commerce, promouvoir Madagascar auprès des investisseurs tunisiens, notamment dans les infrastructures, l'énergie et les zones économiques spéciales. Trois accords de coopération ont été signés lors de cette mission: l'Accord cadre de coopération, le mémorandum pour des consultations politiques et protocole dans les technologies de l'information et la poste. Cette visite historique a ouvert de nouvelles perspectives de collaboration entre les deux pays.

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la tenue de la troisième édition des Assises sur la « Coopération Internationale des Collectivités Malagasy et Française en 2025 à Antananarivo.

La troisième édition des Assises sur la Coopération Internationale des Collectivités Malagasy et Française se tiendra à Antananarivo en 2025. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la Politique Générale de l'État visant l'autonomisation des territoires, l'atteinte de l'ODD 17 (partenariats pour les objectifs) et la mise en œuvre du Plan National de la Décentralisation Émergente (PNDE) - Horizon 2030.

Depuis 1960, la coopération franco-malagasy a soutenu les collectivités territoriales dans des domaines clés tels que la gouvernance locale, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'agriculture. Les éditions précédentes de 2006 et 2018 ont consolidé ces partenariats. Cette troisième édition permettra d'évaluer les progrès réalisés, de renforcer les collaborations et de définir de nouvelles perspectives, en tenant compte des évolutions nationales et internationales.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la présentation des états des sommes à payer dans le cadre des opérations d'expropriation pour les travaux de curage et de réhabilitation du canal C3 dans le cadre du projet de Développement Urbaine Intégré et de résilience du Grand Antananarivo (PRODUIR).

Il a été décidé la mainlevée des fonds consignés au niveau du Receveur Général d'Antananarivo (RGA) sur le compte de consignation n° 46211 suivant les déclarations de recette n° 0144488 du 6 août 2024 et n° 0144487 du 14 août 2024 pour permettre le paiement des indemnités des 68 personnes affectées par le projet PRODUIR "PAP'S" dont les dossiers de paiement sont complets à cette date.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'attribution gratuite de terrain au profit de la Banque centrale de Madagascar.

La Banque centrale de Madagascar a sollicité l'acquisition d'une parcelle de 30 ares située

à Ambatomasina, Maroantsetra, pour la construction d'un bâtiment destiné à sa représentation territoriale. Cette parcelle appartient à l'État Malagasy et est libre de toute charge d'affectation.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la création d'un Comité Intérimaire à l'Université de Toliara.

Suite à l'abrogation de la nomination du Président de l'Université de Toliara la mise en place d'un comité intérimaire pour pallier à la vacance de poste du premier responsable de cet établissement doit être établi, conformément aux dispositions de l'article 25 (nouveau) du décret n2022-279. La mise en place d'un comité intérimaire est une mesure nécessaire pour garantir la bonne marche de l'université et permettra d'assurer la continuité des activités académiques, administratives et financière. La composition (nomination) des membres, l'organisation et le fonctionnement du Comité Intérimaire seront fixés par voie d'arrêté.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'inauguration des dortoirs de l'Université de Fianarantsoa et campus universitaires de Vakinankaratra, Itasy et Sava.

Les travaux relatifs à ces nouvelles infrastructures sont déjà terminés et celles-ci sont bien équipés. Par ailleurs, y a lieu de mentionner qu'il y a déjà des enseignants et des personnels administratifs et techniques opérationnels et des étudiants inscrits dans ces universités nouvellement créées. Pour pouvoir les utiliser dès la rentrée universitaire qui commence pour la plupart des Universités ce mois de janvier, l'inauguration est urgente pour les Universités de Fianarantsoa et Vakinankaratra. Par ailleurs, après l'incendie survenue la nuit du 04 janvier dernier à la Cité Prefa N de l'Université de Fianarantsoa, les nouveaux dortoirs constitueront une solution efficace.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative aux difficultés rencontrées par les paysans dans la Région Alaotra Mangoro (Ambatondrazaka) résultant de l'effet du changement climatique (faible pluviométrie) et les mesures prises adéquates dans l'immédiat.

La région Alaotra Mangoro subit actuellement les effets de la sécheresse. Le taux de repiquage est faible, atteignant environ 21 % à Ambatondrazaka et 40 % à Amparafaravola. Le Président de la République a donné des instructions pour accompagner de près les agriculteurs de la région. En collaboration avec le ministère des Transports et de la Météorologie, des mesures seront prises pour déclencher des pluies artificielles dans la région. Des semences à cycle court seront distribuées aux agriculteurs, et des pépinières communautaires seront installées à Anosiboribory. Par ailleurs, tous les canaux d'irrigation seront nettoyés, et les reboisements autour des bassins versants seront intensifiés.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE + MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la participation au Dubaï - Madagascar Business Forum, du 08 au 13 mai 2025, à Dubaï, Emirats Arabes Unis.

Ce forum vise à promouvoir la coopération commerciale et économique entre Madagascar et les Émirats Arabes Unis pour une croissance économique partagée. L'événement réunira des représentants des ministères, du secteur privé, de la Fédération des Chambres de Commerce de Madagascar et de l'EDBM. Les détails du programme seront communiqués ultérieurement.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative aux mesures prises par le Ministère des Travaux Publics pour la pérennisation et le maintien de la circulation sur les axes routiers dans le Nord de Madagascar (Mahavavy, Ifasy et Manambery).

Suite aux dégâts causés par les cyclones Gamane et Dikeledi dans les régions de DIANA et SAVA, notamment sur les ponts d'Ifasy et Mahavavy (RN6) et Manambery (RN5A), des actions temporaires et structurelles ont été mises en place par le Ministère des Travaux Publics :

À court terme

Manambery :

- Entretien du passage à gué par CERC.
- Réouverture partielle du pont pour les véhicules légers (moins de 5 tonnes).

Ifasy et Mahavavy :

- Renforcement des digues par COLAS Madagascar.
- Transfert de bacs pour assurer la continuité de la circulation en période de crue.
- Collaboration avec la BNGRC pour la mise en service d'une vedette depuis le 13 janvier.

À moyen terme

- Manambery : Travaux de remise en état financés par la Banque Mondiale.
- Ifasy : Protection des digues avec financement en négociation, notamment auprès du Gouvernement japonais.
- Mahavavy : Ajout de ponts modulaires sur financement du Fonds Routier.

À long terme

Construction de nouveaux ponts à double voie pour Ifasy et Mahavavy. Les études préalables sont en cours, avec un financement en discussion auprès de la BEI et de l'Union Européenne. Ces mesures visent à garantir la continuité du trafic et à prévenir de futures dégradations.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative aux travaux d'urgence ayant obtenus des visas du contrôle financier sous réserve de leur validation en Conseil des Ministres.

Le Ministère des Travaux Publics a priorisé des travaux d'entretien et de réhabilitation de certaines routes nationales urgentes pour 2024. Ces travaux visent à prévenir les risques de coupures imminentes, assurer la circulation pendant la période cyclonique et rétablir les axes en cas de coupure. Les projets concernés incluent des routes comme la RNT20, RNS 5A, RNS1 bis, RNS 1, RNT 3A, RNT 8C, RNS 1A.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé l'adhésion de la République de Madagascar au « National Determined Contributions (NDC) Partnership ou NDC Partnership ». Il s'agit d'une coalition internationale regroupant les pays développés, pays en développement et institutions pour promouvoir des actions climatiques ambitieuses en lien avec l'Accord de Paris et le développement durable. Les objectifs pour Madagascar sont de faciliter la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN); Renforcer l'engagement du pays envers l'Accord de Paris; Bénéficier de soutien financier et technique personnalisé selon les priorités identifiées.

Aucun engagement financier n'est requis pour l'adhésion. Cette démarche vise à optimiser les efforts de Madagascar dans la lutte contre les changements climatiques.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la poursuite des travaux relatifs à la restitution du Kabeso de l'Ampanjaka Toera et de deux crânes de guerrier sakalava conservés au Musée de l'Homme à Paris. Le Comité bilatéral franco-malagasy, mis en place suite à la loi française de décembre 2023, poursuit les travaux d'identification et de vérification des trois crânes sakalava conservés au Musée de l'Homme à Paris. Ledit Comité remettra son rapport final au plus tard la semaine prochaine. Ce rapport final sera transmis au Conseil d'Etat en vue de l'adoption du décret prononçant la sortie des collections publiques et la restitution à l'Etat malagasy. L'adoption du décret sus précisé interviendra vers le mois de février de cette année si l'on s'en tient à la procédure de saisine du Conseil d'Etat français. Cette restitution définitive, attendue pour le mois d'avril, comprendra notamment deux cérémonies distinctes :

- Une première sous forme de cérémonie officielle de réception des crânes à Antananarivo
- Une seconde cérémonie à caractère cultuel et rituel qui se tiendra dans le Menabe, plus précisément à Belo sur Tsiribihina. Elle comprendra notamment l'ouverture exceptionnelle du zomba pour y déposer le Kabeso de l'Ampanjaka Toera et la constitution des reliques royales de Toera (une grande première depuis sa mort en 1897); les funérailles des deux crânes de guerrier sakalava se suivront également durant cette cérémonie.

III- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a adopté le décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2024-1908 du 13 novembre 2024 habilitant le Ministre de l'Economie et des Finances à émettre une garantie au nom de l'Etat Malagasy dans le cadre de l'importation de riz en provenance du Pakistan par la société State Procurement of Madagascar (SPM).

MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant l'octroi d'une bonification d'ancienneté de port de grade au profit des officiers supérieurs et d'un officier subalterne de la Gendarmerie nationale (LCL RAOILJON Tojomalala; CEN RABARIJAONA Nantenaina Fabrice; CEN MAHAVIHASINA Daudet; CNE RAKOTONINDRINA Rijanantenaina Alain).

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant l'octroi d'une bonification d'ancienneté de port de grade au profit d'un officier supérieur et d'un officier subalterne de la Gendarmerie nationale (COL RAVELOMANANA Valona Tahina; CNE RANDRIANASOLO Joachin Joseph Ferdinand).

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant l'octroi d'une bonification d'ancienneté de port de grade au profit d'un officier supérieur et d'un officier subalterne de la Gendarmerie nationale (LCL FANEVARISON Onimihary Ralaiavy; CNE RAMAROSON Zo Andriamalala).

IV- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Adoption du décret portant nomination de **M. TSARAMANDIHY Aristide**, Directeur Régional de la Décentralisation, de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers auprès de la Région Analanjirofo.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RAMANDIMBIARISON Tianjanahary**, Directeur Régional de la Décentralisation, de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers auprès de la Région Anôsy.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-489 du 06 mars 2024 portant nomination du Directeur de l'Evaluation, des Suivis et Contrôles auprès du Ministère de la Décentralisation, de l'Aménagement du Territoire.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-899 du 08 septembre 2021 et portant nomination de **M. ANDRIAMPARISON Fanambinantsoa Hasinarivo**, Directeur de la Communication auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-312 du 21 février 2024 et portant nomination de **Mme. RAKOTOARISOA Vololoseheno Fabienne**, Directeur de l'Apprentissage et de la Formation Qualifiante auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-912 du 11 avril 2024 et portant nomination de **M. RASAMOELINA Rija Soloniony**, Directeur Administratif et Financier (DAF) du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-615 du 13 mars 2024 et portant nomination de **Mme. RAKOTONANAHARY Narindra Andrianina**, Directeur de la Communication, du Système d'Information et de la Digitalisation (DCSID) du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-1367 du 03 juillet 2024 et portant nomination de **Mme. RANDRIANARISOA Riana Raymonde**, Directeur de la Communication (DIRCOM) au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

V- ABROGATION

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-489 du 06 mars 2024 portant nomination du Directeur de l'Evaluation, des Suivis et Contrôles auprès du Ministère de la Décentralisation, de l'Aménagement du Territoire.

Iavoloha, ce 22 janvier 2025

***La Direction de la Communication
de la Présidence de la République***